

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1877 à 1892

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17682

-0-

fiche n°125

18 octobre 1884 - Délibération relative à la non-approbation des compte et budget de la Fabrique

L'an mil huit cent quatre-vingt-quatre, le dix-huit
Octobre, le conseil municipal s'est réuni extraordinairement
au lieu de ses séances, par suite de la convocation de M.
le Maire en vertu dote du 18 octobre courant.
Présents M. Mo. Robert, Schaduth. Godme,
Guillemette Ludovic, Truquet, Neury, Bouron, Barnaud,
Guillemette Paul & Nator. La séance ouverte M. le Maire dépose sur le bureau
le compte de la fabrique pour 1883; 2° le budget pour 1884. L'assemblée a donné son avis sur les dits compte et budget.
Considérant que M. le desservant a retenu en
novembre dernier aux enfants de choeurs, sur leur casuel
et pour le compte de la fabrique, une certaine somme
que le Conseil n'est pas à même de préciser pour payer
des boutanes et des roquets achetés par la fabrique et
payés par elle en 1880 suivant le compte présenté à la

quasimodo de 1881.
que cette ^{somme} ne figure pas en recettes au compte de la
fabrique pour 1883.
Le conseil, à l'unanimité de 8 votants.
Attendu que les recettes effectuées en 1883 ne sont
pas exactement rapportées au compte,
Est d'avis qu'il y a lieu de ne pas approuver :
1° le compte de la fabrique pour 1883.
2° le budget de la fabrique pour 1884.
fait & délibéré les jour, mois & an que dessus.
M. Nator Guillemette Paul. Neury Schaduth
Bouron A. Godme Remy
Barnaud Guillemette Laurent
L. Bouron

« L'an mil huit cent quatre vingt quatre le dix huit octobre, le conseil municipal s'est réuni extraordinairement au lieu de ses séances par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du 12 octobre courant.

Présents Messieurs Robert, Schadeck, Godmé, Guillemette Ludovic, Huguet, Remy, Bouron, Barnaut, Guillemette Paul et Varlot.

La séance ouverte, Monsieur le Maire dépose sur le bureau :

1° - Le compte de la Fabrique⁽¹⁾ pour 1883

2° - Le budget pour 1885

Et invite l'assemblée à donner son avis sur les dits compte et budget.

Le conseil,

Considérant que Monsieur le desservant a retenu en novembre dernier aux enfants de chœur, sur leur casuel et pour le compte de la Fabrique, une certaine somme (que le conseil n'est pas à même de préciser) pour payer ses soutanes et des rochets⁽²⁾ achetés par la Fabrique et payés par elle en 1880 suivant le compte présenté à la quasimodo⁽³⁾ de 1881.

Que cette somme ne figure pas en recettes au compte de la Fabrique pour 1883.

Le conseil à l'unanimité de 8 votants ;

Attendu que les recettes effectuées en 1883 ne sont pas exactement rapportées au compte ;

Est d'avis, qu'il y a lieu de ne pas approuver :

1° - Le compte de la Fabrique pour 1883

2° - Le budget de la Fabrique pour 1885

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »

(1) Fabrique : assemblée de clercs et de laïcs, chargés de l'administration des biens de la communauté paroissiale

(2) Rochet : sorte de surplis à manches étroites que portent les ecclésiastiques

(3) quasimodo : premier dimanche après Pâques